

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le cinquième (5<sup>e</sup>) jour du mois de décembre 2011, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :  
Steeve Lizotte, Antonin Tremblay, Vincent Dufour, Claude Poulin et Gilles Harvey sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Monsieur le conseiller Marc-André Jean étant absent.

Sont aussi présents, madame Sylvie Foster, directrice générale / secrétaire-trésorière et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint / greffier.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin à 19 h 07.

**Rés # 11-12-01      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en ajoutant le point 19-a, soit:

- 19-a) Demande à la MRC de Charlevoix-Est des informations sur la manière dont l'évaluation municipale est effectuée.

**Rés # 11-12-02      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2011**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2011 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 11-12-03      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 142**

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement portant le numéro 142, concernant les ententes relatives à des travaux municipaux visant les projets de développements domiciliaires ou résidentiels.

Même si une copie du projet de règlement avait été remise à chacun des élus lors de la présentation de l'avis de motion, monsieur le maire procède à sa lecture.

**Rés # 11-12-04      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 144**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 144, augmentant notre règlement d'emprunt numéro 128 pour l'achat du presbytère et la rénovation de la bibliothèque municipale à une somme de 545 541 \$.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2011 et acheminée dans un délai raisonnable à l'élus absent et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**Rés # 11-12-05      AVIS DE MOTION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 145 À 149**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Antonin Tremblay, que les règlements portant sur les sujets ci-dessous, seront présentés au conseil lors d'une séance ultérieure, soit :

- 145, sur le transport en commun adapté pour l'année 2012 ;
- 146, sur les taxes foncières, de secteurs et locatives pour l'année 2012 ;
- 147, sur les taux de la taxe d'aqueduc à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;
- 148, sur les taux de la taxe d'ordures et de la taxe de collecte sélective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;
- 149, sur les taux de la taxe d'assainissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

seront présentés au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante et acheminée dans un délai raisonnable à l'élus absent, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

**Rés # 11-12-06      APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER DU CAMPING MUNICIPAL POUR 2011**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport financier du Camping municipal de l'année 2011, se chiffrant en un surplus net, après dépenses d'investissement, de 32 829 \$.

**Rés # 11-12-07      SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CRÉ, RELATIVEMENT À « L'AMÉNAGEMENT DU PÔLE DE DÉCOUVERTE DE PORT-AU-PERSIL**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le Maire Sylvain Tremblay à signer le protocole d'entente avec la *Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale* (CRÉ), relativement à une aide financière de 25 000 \$ pour procéder à des aménagements du secteur d'accueil du Pôle de découverte de Port-au-Persil.

**Rés # 11-12-08      REMPLACEMENT DE PORTES DE GARAGE SUR L'ÉDIFICE DES TRAVAUX PUBLICS ET AU PRESBYTÈRE**

Suite aux différents prix reçus, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de deux (2) portes de garage pour l'édifice des travaux publics auprès de *Vitrierie Côté inc.*, au prix de 7 747 \$ (plus taxes), comprenant l'installation et d'une porte de garage pour le presbytère auprès de *Matériaux et Quincailleries R.J.M. inc.*, au prix de 597 \$ (plus taxes), non installée. Cette dépense sera prise à même le fonds de roulement, répartie sur une période de cinq (5) ans.

**Rés # 11-12-09            GRATUITÉ POUR LES UTILISATEURS DE LA PISTE DE SKI DE FOND MUNICIPALE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abolir la carte de membre obligatoire aux usagers de la piste de ski de fond municipale pour en assurer la gratuité d'utilisation.

**Rés # 11-12-10            MODIFICATION DU BAIL CONCLU AVEC LES ASSURANCES TURCOTTE & TURCOTTE INC.**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser les *Assurances Turcotte & Turcotte inc.* que lors du renouvellement du bail relatif à la location d'un espace dans l'immeuble communément appelé *Presbytère de Saint-Siméon*, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2012, celui-ci sera reconduit pour une période indéterminée. Les délais des avis pour apporter des modifications au susdit bail demeureront les mêmes.

**Rés # 11-12-11            RAPPORT DES PERMIS D'INTERVENTION DE 2011 AU MTQ**

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier les "permis d'intervention" suivants, relatifs à l'année 2011, auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) et autorisés par ce dernier, pour les travaux ci-dessous, soit :

- le permis " 7106-51-15058-11004 ", relativement au nettoyage des regards situés sur la rue Saint-Laurent et sur la Route 170 ;
- le permis " 7106-51-15058-11010 ", relativement à un bris d'aqueduc près du 337 rue Saint-Laurent.

Que la municipalité a procédé à l'exécution de ces travaux et que ce Conseil s'engage, par le fait même, à respecter toutes les clauses des dits permis.

**Rés # 11-12-12            RÉFORME DE NOTRE RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de Charlevoix-Est de nous soumettre un prix pour procéder à la réforme de notre réglementation d'urbanisme, pour les rendre conformes à son nouveau Schéma d'aménagement.

**Rés # 11-12-13            COÛTS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES POUR LES NON-RÉSIDENTS**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que dorénavant les coûts d'inscription aux activités sportives et culturelles pour les non-résidents de notre municipalité soient majorés de 25 %.

**Rés # 11-12-14            ADOPTION D'UNE POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT ET D'ACHAT LOCAL**

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption d'une *Politique d'approvisionnement et d'achat local pour les biens et services de moins de 25 000 \$*. Monsieur le Maire Sylvain Tremblay en fait la lecture.

**Rés # 11-12-15**  
**CONSIDÉRANT**

**CALENDRIER SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2012**  
que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2012, qui se tiendront habituellement les lundis et qui débiteront à 19 h 00 :

- |                                    |                       |                        |
|------------------------------------|-----------------------|------------------------|
| • lundi le 9 janvier               | • lundi le 6 février  | • lundi le 5 mars      |
| • lundi le 2 avril                 | • lundi le 7 mai      | • lundi le 4 juin      |
| • mardi le 3 juillet               | • lundi le 6 août     | • mardi le 4 septembre |
| • lundi le 1 <sup>er</sup> octobre | • lundi le 5 novembre | • lundi le 3 décembre  |

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Rés # 11-12-16**      **RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRAT D'ASSURANCES POUR 2012**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler notre police d'assurances, pour l'année 2012, auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), via notre courtier, soit Assurances 5000 inc., pour une somme de 56 493,00 \$ (taxes incluses).

c.c.      Mutuelle des Municipalités du Québec ( MMQ )  
            Assurances 5000 Inc

**Rés # 11-12-17**      **DEMANDE D'UN AVIS JURIDIQUE SUR LA PRÉSENCE DE BÂTIMENTS SUR LE QUAI DE BAIE-DES-ROCHERS**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la demande faite à nos procureurs aux fins d'obtenir un avis juridique relativement aux bâtiments situés sur le quai de Baie-des-Rochers.

**Rés # 11-12-18**      **PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME « EPRT »**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Entente de partenariat régional en tourisme – Région touristique de Charlevoix (EPRT) ». Celle-ci porte sur un projet d'étude de faisabilité pour le camping, le port de refuge et le kiosque touristique.

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire-suppléant, ainsi que la directrice générale, madame Sylvie Foster ou son adjoint, sont par la présente autorisés à signer tout document en rapport avec le dit projet.

**Rés # 11-12-19          DEMANDE À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

ATTENDU que le 6 décembre 2010 la Municipalité de Saint-Siméon adoptait la résolution numéro **10-12-17**, par laquelle elle demandait à la MRC de Charlevoix-Est, la FMQ, l'UMQ et la députée de Charlevoix et chef de l'Opposition officielle, une révision des critères relatifs à l'évaluation foncière, pour que ceux-ci tiennent compte des critères suivants :

- l'évaluation foncière doit tenir compte du fait que la majorité des citoyens achète ou construise une maison pour l'habiter et se mettre « un toit sur la tête »;
- l'évaluation foncière doit tenir compte des zones rurales où il y a absence de certains services dont les égouts et l'aqueduc;
- l'augmentation de l'évaluation foncière, lorsqu'elle est nécessaire, doit être progressive, juste et raisonnable;
- l'évaluation foncière doit tenir compte de la situation économique et démographique des municipalités;
- l'évaluation foncière ne doit pas avoir pour conséquences d'obliger les personnes à vendre leur maison, de faire fuir les jeunes qui n'auront pas les moyens de rester dans leur municipalité et de vider de leur population des municipalités qui ont déjà du mal à survivre et à échapper à la dévitalisation;

ATTENDU que de nombreux citoyens et citoyennes de la Municipalité de Saint-Siméon ont eu des augmentations importantes de l'évaluation foncière de leur propriété lors du dépôt du rôle triennal portant sur les années 2010, 2011 et 2012;

ATTENDU que plusieurs d'entre eux considéraient ces hausses injustes déraisonnables et abusives;

ATTENDU que dans le cadre d'une réunion citoyenne, les personnes présentes ont décidé d'interpeller leurs élus municipaux afin de les sensibiliser aux effets néfastes de ces hausses, tant pour les citoyens eux-mêmes, que pour leur municipalité, qui voit de plus en plus de propriétaires moins bien nantis quitter son territoire en raison de l'augmentation de leur compte de taxes ;

ATTENDU que ces citoyens ont demandé aux élus de trouver une solution juste, raisonnable et durable dans le dossier relatif à l'évaluation foncière;

ATTENDU que TOUS nos contribuables qui ont contesté leur évaluation municipale devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) ont eu gain de cause;

ATTENDU que la majorité de nos contribuables qui ont demandé à l'évaluateur de la MRC de Charlevoix-Est, une correction d'office, ont aussi eu gain de cause;

**POUR CES  
MOTIFS,**

sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'informer la MRC de Charlevoix-Est que nos contribuables se questionnent sur la qualité du traitement des dossiers des propriétés lors du dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation.

**Rés # 11-12-20      ENTÉRINER LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES AMÉNAGEMENTS DU PÔLE DE DÉCOUVERTE DE PORT-AU-PERSIL**

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les travaux non prévus au contrat d'aménagement du Pôle de découverte de Port-au-Persil, ceux-ci s'avérant nécessaires pour la réalisation complète du contrat et comprennent notamment : l'ajout de poteaux de bois et de luminaires, une tranchée pour installer un câble souterrain alimentant les luminaires, des modifications à l'aire de stationnement du pavillon d'accueil, annulation d'une portion des travaux dans la zone A et l'annulation des travaux dans la zone F. Ces travaux représentent une somme supplémentaire de 32 740,16 \$ (plus les taxes).

**Rés # 11-12-21      PAIEMENT DU DÉCOMPTE # 2 POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU QUAI DE PORT-AU-PERSIL**

CONSIDÉRANT la recommandation positive de notre surveillant de chantier ;

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale, à procéder au paiement du décompte # 2, relativement aux travaux de restauration du quai de Port-au-Persil, à l'entreprise *Simon Thivierge & Fils inc.*, soit une somme de 555 612,03 \$ (taxes incluses).

**Rés # 11-12-22      PAIEMENT DU DÉCOMPTE # 1 POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL**

CONSIDÉRANT la recommandation positive de notre surveillant de chantier ;

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale, à procéder au paiement du décompte # 1, relativement aux travaux de réfection du chemin de Port-au-Persil, à l'entreprise *Simon Thivierge & Fils inc.*, mais en s'assurant de retenir une somme pour la caution. Le montant du paiement demandé de 206 797,65 \$ (taxes incluses) sera plutôt ajusté à 160 367,32 \$.

**Rés # 11-12-23      ACHAT D'UN HABIT DE COMBAT INCENDIE**

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions, relativement à l'achat d'un habit de combat incendie, soit de la part des compagnies « Aréo-Feu » et « L'Arsenal » ;

ATTENDU QUE la compagnie « L'Arsenal » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un « habit de combat incendie » auprès de la compagnie « L'Arsenal », pour la somme de 1 896,84 \$ (taxes incluses).

**Rés # 11-12-24      SOUPER DES POMPIERS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'allocation d'un montant de 1 000 \$ au Comité des pompiers pour leur souper des Fêtes.

**Rés # 11-12-25 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Groupe des PDFD Charlevoix-Bas-Saguenay, cotisation 2011	100,00 \$
- OPP des Petites Étoiles, activité spéciale du temps des Fêtes	100,00 \$
- CIHO-FM, vœux des Fêtes (plus taxes)	162,00 \$
- TVC-VM, vœux des Fêtes (plus taxes)	50,00 \$
- Opération Nez Rouge, aide financière saison 2011	50,00 \$
- Groupe Action Jeunesse de Charlevoix, achat de 2 billets pour le spectacle Mme Carolyne Jomphe	30,00 \$
- Fédération Québécoise des Municipalités, adhésion 2012 (taxes incluses)	1 102,82 \$
- Association québécoise d'urbanisme, adhésion 2012 (taxes incluses)	114,98 \$

**Rés # 11-12-26 PRÊT D'UN LOCAL AU CENTRE FEMMES AUX PLURIELLES**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au prêt de la cuisine du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay au *Centre Femmes aux Plurielles* pour l'activité « cuisines collectives » aux conditions suivantes :

- que les installations, équipements et les lieux soient gardés dans un excellent état de propreté ;
- que les poubelles soient ramassées à chaque fois que l'activité sera tenue.

**Rés # 11-12-27 DEMANDE À PÊCHES ET OCÉANS CANADA DE RENONCER À LA FERMETURE DU CENTRE DE SAUVETAGE MARITIME DE QUÉBEC**

CONSIDÉRANT qu'une partie du mandat de la Garde côtière canadienne, relevant du ministère des Pêches et des Océans Canada, est de contribuer à garantir la sécurité maritime et de fournir les services de recherches et sauvetage dans les eaux canadiennes dont le Fleuve Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada et son ministre des Pêches et des Océans Canada, l'honorable Keith Ashfield, ont annoncé en juin 2011, leur intention de fermer le Centre de sauvetage maritime de Québec, exploité par la Garde côtière canadienne ;

CONSIDÉRANT que suite à cette fermeture, les opérations de coordination des secours en mer pour le fleuve et le golfe Saint-Laurent se feront à partir de Halifax, Nouvelle Écosse et de Trenton, Ontario ;

CONSIDÉRANT que les éléments essentiels de la coordination des secours sur le Fleuve Saint-Laurent supposent une connaissance locale élevée des particularités géographiques, hydrologiques, climatiques, des ports de refuge, de la localisation des ressources / services locaux d'urgence et de leur état de disponibilité ;

CONSIDÉRANT que les compétences linguistiques des coordonnateurs de sauvetage de Halifax et de Trenton ainsi que leur niveau de connaissances des lieux géographiques et des services d'urgence locaux risquent de constituer des contraintes pouvant augmenter le temps de réponse et retarder ainsi l'intervention des secours ;

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon demande au ministre des Pêches et des Océans Canada, l'honorable Keith Ashfield, de renoncer à la fermeture du *Centre de sauvetage maritime de Québec* afin de contribuer au maintien du niveau de sécurité des utilisateurs du Fleuve Saint-Laurent.

**Rés # 11-12-28      COMPTES**

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1109542 à C1109620)	600 640,60 \$
- Salaires et rémunérations des élus	30 942,26 \$
<b>TOTAL</b>	<b>631 582,86 \$</b>

**CORRESPONDANCE :**

- **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE DE SAINT-SIMÉON**  
Aide financière de 10 110 \$ de *Patrimoine canadien* dans le cadre du programme de *Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (DCAP)*.
- **MRC DE CHARLEVOIX-EST**  
Demande au MTQ de procéder à une étude de faisabilité visant le maintien à l'année du service de traversier entre Saint-Siméon et Rivière-du-Loup.
- **LA MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE**  
Prix Hommage bénévolat-Québec 2012.
- **HYDRO-QUÉBEC**  
Accusé de réception de la résolution « 11-10-12 », relativement au projet de bouclage dans le secteur de Cap-à-L'Aigle (Ville de La Malbaie).
- **MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**  
Accusé de réception de la résolution « 11-09-41 », relativement à notre demande d'une expertise hydrique sur la rivière du Port-au-Persil.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 09 et prend fin à 21 h 11.

**Rés # 11-12-29**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 12.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale / secrétaire-trésorière